



Sci sans bien ni activité faut-il dissoudre ?

Par **qjacky**, le **22/02/2010** à **18:36**

Bonjour,

je suis associé et co gérant d'une SCI à 95 % avec mon épouse (communauté légale) et 5 % avec une amie.

Nous avons vendu le seul bien locatif l'an passé et la plus-value a été payée au moment de la vente. La SCI n'a donc ni bien ni activité.

Quels risques y-a-t-il à ne pas liquider la SCI ?

Si obligation de dissoudre, comment limiter les frais et taxes ?

Merci